



PROGRAMME DE FORMATION

**PASSERELLE PERMIS B VERS
PERMIS A1**

❖ PRÉAMBULE

Le présent document définit le contenu pédagogique et le déroulé de la formation à la passerelle du permis B vers le permis A1 proposée par L'AUTO-ÉCOLE ATLANTIS.

Il sert de support de présentation auprès de tout public souhaitant obtenir la passerelle s'inscrivant dans notre établissement.

Il ne subordonne pas le contrat de formation. Par ailleurs les moyens pédagogiques sont susceptibles d'être modifiés en cours de formation. En ce cas, des moyens équivalents sont mis en œuvre par L'AUTO-ÉCOLE ATLANTIS.

Le contenu et le déroulé pédagogique, quant à eux, se basent sur les compétences et les procédures légales. Ceux présentés ici le sont à la date de mise à jour. En cas de modification, l'élève en est informé immédiatement.

SOMMAIRE

Table des matières	
Préambule	1
Sommaire	2
Public et prérequis	3
Contenu de la formation	4
Déroulement de la formation	5
Durée de la formation	7
Moyens pédagogiques	8
Evaluation	10
Validation	11

PUBLIC ET PRÉPREQUIS

❖ *PASSERELLE POUR LE PERMIS B VERS 125 CM3*

Le public concerne tout candidat titulaire du permis B et souhaitant obtenir la passerelle vers le permis A1.

Les prérequis sont les suivants :

	Prérequis
Passerelle permis B vers 125cm3	Être titulaire du permis B depuis plus de 2 ans.

CONTENU DE LA FORMATION

❖ OBJECTIF

L'AUTO-ÉCOLE ATLANTIS s'appuie sur le Référentiel pour l'Éducation à la Mobilité Citoyenne (REMC) pour définir ses objectifs afin de dispenser une formation certifiante de haute valeur.

Ces objectifs sont regroupés par thèmes pour la partie théorique, et par compétences pour la partie pratique, que le public doit acquérir au cours de sa formation.

A l'issue de la formation, le stagiaire obtiendra une attestation de fin de formation.

❖ CONTENU DE LA FORMATION PRATIQUE

La partie pratique afin d'obtenir le permis A1 autorisant la conduite d'une motocyclette d'une cylindrée inférieure ou égale à 125 cm³, qui comprend :

- ✓ **La compétence 1** : assumer personnellement ses responsabilités citoyennes, juridiques et sociales,
- ✓ **La compétence 2** : utiliser un véhicule à moteur de façon autonome, rationnellement et en sécurité,
- ✓ **La compétence 3** : préparer ses trajets et conduire le véhicule dans les situations de circulation simples ou complexes,
- ✓ **La compétence 4** : prendre en compte les facteurs entraînant une dégradation du système homme-véhicule-environnement, prendre les décisions qui permettent d'y faire face, mettre en œuvre les mesures préventives.

Le contrôle des connaissances s'effectue par un bilan de compétence, permettant l'obtention de l'attestation de fin de formation.

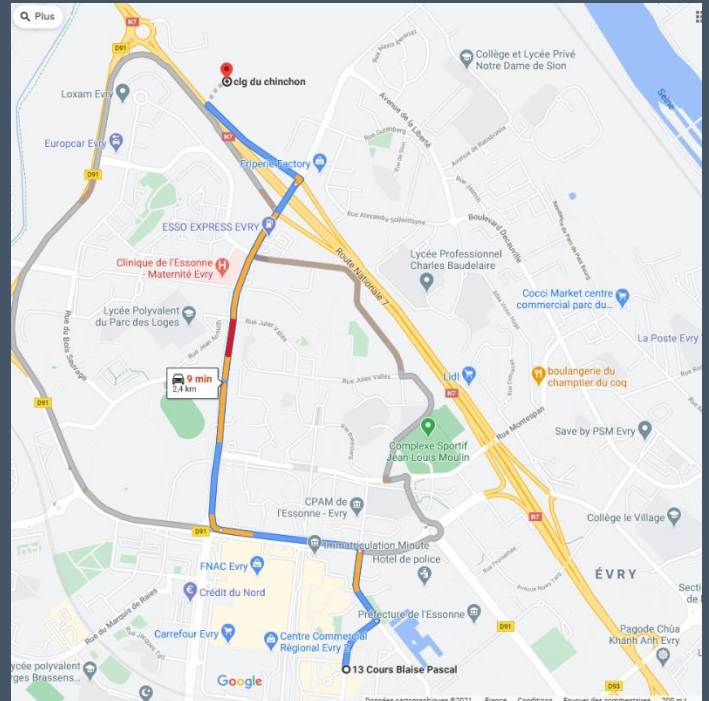
DÉROULEMENT DE LA FORMATION

❖ FORMATION PRATIQUE MOTO

Le déroulé d'une séance type est le suivant :

- ✓ L'élève et le moniteur se rendent sur une piste moto dédiée au Plessis-Pâté.
- ✓ L'élève effectue des exercices, de difficultés croissantes sous la supervision du moniteur.

Au début l'élève monte derrière le moniteur puis, quand il est prêt, il conduit lui-même sa moto jusqu'à la piste et pour en revenir.



➤ L'épreuve en circulation

Après l'examen plateau, le candidat effectuera ses leçons en circulation, supervisé par un moniteur. Il apprendra alors plus spécifiquement la conduite d'une moto en circulation.

Dès qu'il est prêt, il est présenté à l'examen.

Celui-ci est constitué d'une épreuve en circulation de 40 minutes, lors de laquelle seront évalués le positionnement du motard sur sa voie de circulation, notamment lors de la prise de virage et sa technique de la trajectoire de sécurité.

Pour obtenir un résultat favorable, il faut avoir 21 points sur 27 et ne pas commettre d'erreur éliminatoire.

➤ La formation pour le permis A

Elle se décompose en trois phases :

- ✓ 2 heures de théorie,
- ✓ 2 heures de pratique hors circulation (sur plateau),
- ✓ 3 heures de pratique en circulation.

A l'issue, le candidat reçoit une attestation de suivi de formation.

➤ **Matériel nécessaire pour la formation**

Chaque élève devra disposer, pour chaque leçon de conduite, des équipements homologués suivants :

- ✓ Casque,
- ✓ Paire de gants,
- ✓ Manteau,
- ✓ Paire de chaussures.

DURÉE DE LA FORMATION

❖ DURÉE

La durée de la formation théorique est fonction des résultats du stagiaire, mis à disposition sur l'ENPC Center.

La durée de la formation pratique est déterminée par les résultats obtenus pour donner suite à l'évaluation, réalisée à l'inscription, sur simulateur.

Le nombre d'heures de formation pourra varier en fonction des évaluations intermédiaires.

Toutefois, pour la conduite, le nombre minimum d'heure de formation est de 7.

MOYENS PÉDAGOGIQUE

❖ MOYENS ET MATÉRIELS

Pour la formation théorique, L'AUTO-ÉCOLE ATLANTIS met à disposition du public :

- ✓ Une formation en présentiel dans une salle de code dédiée,
- ✓ Une formation dématérialisée via l'accès au site <https://www.prepacode-enpc.fr>

Les horaires pour la formation au code en présentiel sont les suivants :

	Matin	Après-midi
Lundi	-	15h à 19h
Mardi	10h à 12h	15h à 19h
Mercredi	10h à 12h	15h à 19h
Jeudi	10h à 12h	15h à 19h
Vendredi	10h à 12h	15h à 19h
Samedi	10h à 12h	-
Dimanche	-	-

Le formateur aborde chacun des 10 thèmes à l'aide de supports vidéo lors des séances de code en présentiel.

Pour l'enseignement dématérialisé, l'élève peut aborder chacun des thèmes lors de tests spécifiques.

La formation pratique, quant à elle, se déroule en établissant un planning en fonction des disponibilités de l'élève et des enseignants de L'auto-école ATLANTIS. Chaque heure de formation est réalisée par un enseignant titulaire du **Titre Professionnel d'Enseignant de la Conduite et de la Sécurité Routière** (remplace le BEPECASER).

En sus de ces moyen, les outils suivants sont mis à disposition des élèves :

- ✓ Livre de code,
- ✓ Livret personnel d'apprentissage,
- ✓ Accès internet au site <https://www.prepacode-enpc.fr> proposant des cours, des tests, des examens blancs et permettant de consulter le dossier personnel,
- ✓ Cours, tests et examens blancs sur vidéoprojecteur dans la salle de code dédiée,
- ✓ Tablettes et casques pour examen dans les conditions de l'ETG,
- ✓ Voitures à double-commande, à boîte manuelle et automatique.

❖ **MOYENS PÉDAGOGIQUE D'ENCADREMENT**

Tous les cours sont assurés par un enseignant titulaire du Titre Professionnel d'Enseignant de la Conduite et de la Sécurité Routière (remplace le BEPECASER).

ÉVALUATION

❖ MODALITÉ D'ÉVALUATION THÉORIQUE

Les stagiaires réalisent des tests quotidiens sur les thèmes abordés. Ils disposent de l'outil *prépacode* pour s'entraîner en ligne. Les résultats sont synchronisés avec la fiche de suivi de l'élève dans un dossier personnel sur une base de données (BCD) sur le site www.enpc-center.fr. Cette base de données permet de s'assurer du niveau de l'élève avant son passage à l'examen.

Afin de passer son examen de code, l'élève en fait la demande au secrétariat. Nous consultons ensuite sa fiche de suivi pédagogique sur le site www.enpc-center.fr.

Deux cas de figures peuvent alors se présenter :

- **L'élève maîtrise les 10 thèmes théoriques. Nous lui proposons donc une place pour se présenter à l'examen,**
- **L'élève a des résultats que nous jugeons insuffisants. Nous l'invitons à retravailler tout ou partie des thèmes abordés.**

En définitive, l'élève peut choisir d'utiliser sa place d'examen contractuelle, même si nous lui déconseillons, faute de préparation.

Pour l'examen, l'élève devra se munir de sa pièce d'identité. Il devra satisfaire les exigences d'âge, être enregistré auprès de la préfecture et disposer de son numéro NEPH.

❖ MODALITÉ D'ÉVALUATION PRATIQUE

A la fin de chaque leçon, le moniteur partage un bilan oral avec le stagiaire qui est reporté sur le livret personnel d'apprentissage

Ce dossier est consultable par le stagiaire et l'équipe pédagogique. Il permet de mesurer l'évolution des connaissances et des compétences du stagiaire.

Un examen blanc est effectué avant le passage de l'examen pratique, pour s'assurer du niveau du candidat.

Pour l'examen, l'élève devra se munir de sa pièce d'identité. Il devra satisfaire les exigences d'âge, être enregistré auprès de la préfecture et disposer de son numéro NEPH.

VALIDATION

A l'issue de l'examen, l'examineur complète le certificat d'examen du permis de conduite (C.E.P.C). Il note sur celui-ci les erreurs commises par le candidat. Il est disponible sous 48 heures et envoyé à notre intention par courriel.

A réception, ou lors de la remise de l'attestation de formation pour le permis A, le stagiaire devra effectuer la demande de son permis via le site www.ants.gouv.fr.

Vous pourrez suivre l'état d'avancement de votre demande en ligne depuis ce site.